

Stand de tir 25 mètres – Impasse Louison BOBET

Note d'utilisation du stand par les tireurs licenciés

1. Description du stand 25LB

11 postes de tir sur cible fixe à 25m

Le Poste 1 est réservé aux PMR et s'il n'a pas de PMR à l'accès aux cibles ; **les postes 1, 2 et 3 sont strictement réservés au 22LR.**

L'accès aux cibles se fait par la tablette rabattable du poste 1 en suivant le cheminement indiqué au sol.

Le stand étant doté d'une ventilation mécanique permettant d'obtenir un flux d'air de 0,4 m/s, la totalité de l'air du stand est renouvelée en moins de 2 minutes.

2. Fonctionnement

Le stand n'est accessible qu'en présence d'un directeur de tir (DT) ou d'un responsable de séance (RS).

Directeur de tir : contrôleur agréé doté d'un tampon numéroté, **le DT encadre des séances de formation (tirs stagiaires et tirs contrôlés)**, il valide les tirs enregistrés (i.e. portés sur le carnet de tir – 3 tirs enregistrés sont obligatoires par année sportive pour les détenteurs d'armes de catégorie B).

Sur le planning, les séances encadrées par un DT sont indiquées par un **fond bleu clair** et portent le nom du DT. INSCRIPTION OBLIGATOIRE par SMS pour les tireurs en cours de formation.

Responsable de séance : membre du Conseil d'administration de l'ASTAC ou tireur confirmé habilité par le Président, il assure le bon fonctionnement du stand et veille au strict respect des règles de sécurité pendant la séance qu'il encadre.

Sur le planning, les séances encadrées par un RS (tirs d'entraînement) sont indiquées par un **fond bleu foncé**. Si la séance est activée, le nom du RS est indiqué dans l'agenda du 25BL. Ces séances ne donnent pas lieu à inscription préalable ; les tireurs sont placés dans l'ordre d'arrivée.

MUNITIONS et ARMES AUTORISEES

Les armes peuvent être des armes de poings ou d'épaule utilisant les calibres 22LR, 32ACP, 38, 9mm, 11mm, 44 et 45 en round-nose blindées ou non, ou hollow-point.

Les calibres magnum (357Mag et 44Mag) ne sont pas autorisés en **arme longue**.

Les munitions de calibre de chasse (fusil à pompe compris) et, d'une façon générale, les munitions spécifiques aux armes longues ne sont pas autorisées.

En dehors des concours, les munitions à balles Wadcutter ne sont pas autorisées (en effet, elles endommagent rapidement les tapis anti-retour et les porte-cibles).

3. Déroulement des séances

Les ouvertures du stand 25LB sont prévues au planning des séances de tir disponible en consultation et téléchargement sur le site de l'ASTAC.

<https://www.tir-albi.fr/planning/>

Chaque séance dure généralement 2 ou 3 heures et comporte alors 2 ou 3 séries de 1 heure, mise en place des cibles comprise (début des tirs à chaque heure pleine). Les tireurs doivent se présenter 15 minutes avant le début de la série.

4. Mise en œuvre du stand

Ouverture du stand par le DT ou RS – 20 minutes avant le début de la séance.

Les COMMANDEMENTS de tir : préparez vos armes, chargez, attention, halte au feu – armes en sécurité, reculez d'un pas sont IMPERATIFS et doivent être respectés à la lettre.

À l'appréciation du DT/RS, une interruption de tir à mi-séance permettra d'aller aux résultats et /ou de changer de cible.

Nettoyage par les tireurs du pas de tir en fin de séance.

Vidage des gouttières de récupération des projectiles et collecte de ces projectiles par un ou plusieurs tireurs désignés par le DT/RS.

Un bac de collecte des étuis et un bac pour les projectiles se trouvent à droite du pas de tir. Une poubelle destinée aux papiers, cartons et plastiques se trouve sur le pas de tir – NB : les cibles devront être déchirées en menus morceaux pour tenir le minimum de place dans cette poubelle.

5. Recommandations aux tireurs

1. arriver au stand 15 minutes avant la série retenue (présentation et mise en place de la cible)
2. inscription sur le registre des tirs avec indication précise du calibre employé
3. présenter sa licence en cours de validité au DT/RS qui affecte un poste de tir
4. apporter son arme au poste de tir dans sa mallette/housse (voir le problème des affaires pendant les tirs – banc, au sol ???)
5. avoir une cible (des cibles pourront être achetées sur place au prix unitaire de 1€)
6. Protections auditives obligatoires
7. disposer d'un moyen d'observation des tirs – **rappel important : il est INTERDIT de poser une arme non mise en sécurité**
8. **l'accès au pas de tir 25m est strictement réservé aux tireurs licenciés.**

6. Stationnement des véhicules

Une place PMR est située devant l'entrée du stand 10m, elle est réservée aux personnes à mobilité réduite.

Un parking 2 roues sera disponible sur le côté gauche du stand 10m.

En cas d'affluence, l'usage du parking public de La MILLIASSOLE est recommandé.